|  |
| --- |
| *Indiquez ici le titre et le numéro du projet / programme :* **…n° de projet à 4 chiffres[[1]](#footnote-1)……Titre……….** |

|  |  |
| --- | --- |
| Période de suivi vérifiée : | suivi du *JJ.MM.AAAA* au *JJ.MM.AAAA* |
| Cycle de certification : | 1e / 2e / 3e / … vérification *[supprimez les mentions inutiles]* |
| Version du document : | *à remplir* |
| Date : | *à remplir* |
| Organisme de vérification : | *nom et adresse de l’entreprise* |

*Veuillez mettre à jour le sommaire lorsque le présent document sera entièrement rempli.*

Sommaire

[Appréciation globale du rapport de suivi, bilan rapide et RAF 4](#_Toc63934659)

[1 Indications concernant la vérification 6](#_Toc63934660)

[1.1 Documents utilisés 6](#_Toc63934661)

[1.2 Procédure de vérification 6](#_Toc63934662)

[1.3 Déclaration d’indépendance 7](#_Toc63934663)

[1.4 Décharge de responsabilité 7](#_Toc63934664)

[2 Indications générales concernant le projet / programme 8](#_Toc63934665)

[2.1 Organisation du projet 8](#_Toc63934666)

[2.2 Informations sur le projet / programme 8](#_Toc63934667)

[2.3 Appréciation des documents relatifs à la demande 8](#_Toc63934668)

[3 Résultats de l’examen matériel du rapport de suivi 10](#_Toc63934669)

[3.1 Indications concernant le projet / programme 10](#_Toc63934670)

[3.2 Délimitation par rapport à d’autres instruments de politique climatique et énergétique et mesures visant à éviter le double comptage 13](#_Toc63934671)

[3.3 Mise en œuvre du suivi 16](#_Toc63934672)

[3.4 Calcul ex post des réductions d’émissions imputables 22](#_Toc63934673)

[3.5 Réductions d’émissions et modifications importantes 24](#_Toc63934674)

[3.6 Appréciation finale 27](#_Toc63934675)

Annexes

A1 Liste des documents utilisés

A2 Liste de questions pour la vérification

Remarques :

* Remplacer les *éléments en gris et en italique* par ce qui convient.
* Au besoin, rajouter des lignes dans les tableaux

*Intitulés : modules de la communication de l’OFEV en sa qualité d’autorité d’exécution de l’ordonnance sur le CO2*

* *Communication « Compensation » = module de communication « Projets et programmes de réduction des émissions réalisés en Suisse » : UV-1315-F[[2]](#footnote-2)*
* *Communication « OVV » = module de communication « Validation et vérification de projets et de programmes de réduction des émissions réalisés en Suisse » : UV-2001-F[[3]](#footnote-3)*

*La liste de questions (annexe A2) relative à la résolution des requêtes de clarification (RC[[4]](#footnote-4)) et des requêtes d’action corrective (RAC[[5]](#footnote-5)) fait partie intégrante du rapport de vérification. La check-list pour la vérification, qui constituait jusqu’alors un document à part, n’a plus lieu d’exister puisque son contenu est désormais intégré dans le présent modèle de document.*

*Les requêtes d’action future (RAF[[6]](#footnote-6)) pour la prochaine vérification sont indiquées uniquement au début du rapport dans l’appréciation globale / bilan rapide.*

*Comment remplir la check-list : pour chaque affirmation énoncée dans la check-list, vous devez indiquer si elle est exacte (Vrai) ou inexacte (Faux). Si une affirmation ne s’applique pas au présent rapport de vérification, vous devez le signaler par la mention « n. a. » (non applicable).*

*Marche à suivre lorsqu’une affirmation est inexacte :*

1. *Commencez par formuler une RC ou une RAC (les requêtes doivent être numérotées de manière univoque dans la colonne « Faux »).*

*Exemple :*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Plan de suivi* | *Vrai* | *Faux* | *n.a.* |
| *2.1.3* | *Les indications concernant le plan de suivi sont complètes.*  |  | *RC 1* |  |
| *3.3* | *La méthode de suivi est correctement décrite.*  | *x* |  |  |

1. *La ou les questions constitutives de la requête sont formulées par l’expert chargé de la vérification à l’annexe A2, puis transmises au requérant afin qu’il y réponde.*
2. *Le requérant répond aux questions posées.*
3. *Pour signaler que l’aspect à clarifier est désormais « réglé », mettez une croix dans la colonne « Vrai » de l’affirmation correspondante et conservez le nom de la requête RC ou RAC dans la colonne « Faux ». Cela permet de signaler que la requête a été traitée. En procédant ainsi, vous obtenez une vue d’ensemble des aspects qui ont généré des requêtes.*

*Exemple :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *RC 1* | *Réglé*  | *X* |
| *2.3* | *Les indications concernant le rapport de suivi sont complètes.* |
| *Question**L’auteur de la description du projet n’est pas mentionné.*  |
| *Réponse du requérant**Ses données de contact ont été ajoutées dans la description du projet V.2.* |
| *Conclusion de l’expert chargé de la validation**Les données de contact ont été correctement ajoutées.* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Plan de suivi* | *Vrai* | *Faux* | *n.a.* |
| *2.1.3* | *Les indications concernant le plan de suivi sont complètes.* | *x* | *RC 1* |  |
| *3.3* | *La méthode de suivi est correctement décrite.* | *x* |  |  |

1. *En principe, la vérification est terminée uniquement lorsque toutes les affirmations de la check-list ont une croix dans la colonne « Vrai » ou « n.a. ».*

*Pour toute question concernant le remplissage de ce modèle, veuillez vous adresser à :* kop-ch@bafu.admin.ch

# Appréciation globale du rapport de suivi, bilan rapide et RAF

*En principe, cette section est à remplir à la fin de la vérification.*

*Veuillez écrire une brève conclusion (une à deux phrases) pour chacun des points suivants :*

* *appréciation succincte des documents relatifs à la demande ;*
* *divergences entre le projet évalué et le projet décrit (description du projet / programme conforme à la décision concernant l’adéquation) : veuillez énumérer ces divergences s’il s’agit de la première vérification et donner l’avis du vérificateur quant à leur importance (constituent-elles une modification importante ?) et quant à la nécessité de procéder à une nouvelle validation ;*
* *méthodes employées, avec description et appréciation des éventuelles divergences ;*
* *nombre de RC et de RAC (toutes ces requêtes ont-elles pu être résolues ?) ; si l’organisme de vérification n’a pas pu émettre une recommandation ferme pour certaines requêtes, veuillez faire un point rapide des faits ;*
* *indiquez brièvement si les RAF découlant de la dernière décision ont toutes été résolues et quelles nouvelles RAF doivent être formulées (conditions imposées au projet).*

L’organisme de vérification confirme par la présente que le projet désigné ci-après a été vérifié sur la base du rapport de suivi, de tous les documents supplémentaires nécessaires (énumérés à l’annexe A1) et de la visite de l’installation *(indiquez si une telle visite a eu lieu)*, conformément aux communications « L’environnement pratique no 1315[[7]](#footnote-7) et no 2001[[8]](#footnote-8) » *(précisez les versions utilisées)*publiée par l’Office fédéral de l’environnement (OFEV) en sa qualité d’autorité d’exécution :

*[indiquez ici le nom du projet ou du programme]*

L’évaluation du projet a mis en évidence les réductions d’émissions suivantes :

*remarque : les réductions d’émissions doivent être ventilées par année civile (vous pouvez ajouter des lignes dans le tableau si nécessaire).*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | [en t d’éq.-CO2] | Remarque |
| Réduction d’émissions obtenue au total  | *Réduction d’émissions obtenue pendant la présente période de suivi, ventilée par année civile* |  |
| Dont réductions d’émissions à prendre en compte de façon particulière co la section 3.2  | *Réductions d’émissions à prendre en compte de façon particulière (motifs : répartition de l’effet, délimitation par rapport à d’autres instruments et mesures, double comptage). Insérez au besoin des lignes supplémentaires (pour les consommateurs de chaleur exemptés de la taxe sur le CO2, indiquez séparément les réductions d’émissions de chaque consommateur).* | *Indiquez les noms et adresses des consommateurs de chaleur exemptés de la taxe sur le CO2.**S’il a été nécessaire d’effectuer une répartition de l’effet, citez le document dans lequel cette répartition est définie.*  |
| Réductions d’émissions que l’organisme de vérification recommande pour une délivrance d’attestation[en t d’éq.-CO2] | *Réductions d’émissions que l’organisme de vérification recommande pour une délivrance d’attestation au titre de la présente période de suivi, ventilées par année civile.* | *Le cas échéant, précisez comment les réductions d’émissions de la ligne ci-dessus ont été prises en compte.* |

Pour le prochain suivi, l’organisme de vérification recommande les RAF ci-après :

*veuillez énumérer les nouvelles RAF et les décrire de façon détaillée et compréhensible.*

|  |
| --- |
| RAF *n(si vous reprenez une ancienne RAF, conservez sa désignation [RAF x (R/Myy)]* |
| *Formulez ici la RAF / les aspects à contrôler lors de la prochaine vérification.*  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nom, téléphone et adresse e-mail | Lieu et date | Signatures (*au moins deux personnes différentes citées sur l’agrément ; l’expert et le responsable qualité ne doivent pas être la même personne*)[[9]](#footnote-9) |
| Expert | *à remplir* | *à remplir* | *à remplir* |
| Responsable qualité | *à remplir* | *à remplir* | *à remplir* |
| Responsable général | *à remplir* | *à remplir* | *à remplir* |
| *Autres auteurs, avec leur rôle lors de la vérification*  | *à remplir si pertinent* | *à remplirsi pertinent* | *à remplir si pertinent* |

# Indications concernant la vérification

## Documents utilisés

|  |  |
| --- | --- |
| Version et date de la description du projet / programme | *à remplir* |
| Version et date du rapport de validation | *à remplir* |
| Version et date du rapport de suivi | *à remplir* |
| Date de la décision concernant l’adéquation | *à remplir* |
| Date de la visite des lieux | *Si les lieux n’ont pas été visités, veuillez expliquer pourquoi (p. ex. visite déjà effectuée précédemment).* *S’il s’agit d’un programme, veuillez énumérer les projets pour lesquels une visite a eu lieu.* |
| Liste des entreprises exemptées de la taxe : état de la liste utilisée | *État/date de la liste utilisée.* *S’il n’existe aucun recoupement avec des entreprises exemptées de la taxe, veuillez le signaler par la mention n. a.* |

Les autres documents sur lesquels se fonde la vérification doivent être cités à l’annexe A1 du présent rapport.

## Procédure de vérification

*Se référer à la section 7.3 de la communication « L’environnement pratique no 1315 » publiée par l’OFEV en sa qualité d’autorité d’exécution.*

**But de la vérification**

*Veuillez en particulier :*

* *vérifier si les réductions d’émissions qui ont été prouvées remplissent les exigences fixées à l’art. 5 de l’ordonnance du 30 novembre 2012 sur le CO2 (RS 641.711) et, dans le cas des programmes, les exigences fixées à l’art. 5a également ;*
* *vérifier l’exhaustivité et la cohérence des indications concernant le projet effectivement mis en œuvre ;*
* *vérifier que toutes les données pertinentes ont été correctement collectées et présentées, conformément au plan de suivi ;*
* *vérifier les dispositifs de mesure utilisés pour le suivi (protocoles de calibration et d’entretien) ;*
* *vérifier si les technologies, installations, etc. utilisées pour le suivi correspondent aux spécifications du plan de suivi ;*
* *vérifier le calcul de la réduction d’émissions effectivement obtenue.*

**Description des méthodes choisies**

*Décrivez les méthodes, les bases et les références sur lesquelles repose la vérification (les documents utilisés doivent être cités à l’annexe A1).*

**Description de la procédure / des étapes effectuées**

*Décrivez une à une les différentes étapes effectuées (notamment la visite de l’installation et toute autre activité spécifique telle que l’examen des documents).*

**Description de la procédure d’assurance qualité**

*Décrivez les processus et les responsabilités.*

## Déclaration d’indépendance

Le projet « même désignation que sur la page de couverture » est vérifié pour le compte de l’entreprise « même désignation que sur la page de couverture » (organisme de validation/vérification agréé par l’OFEV, OVV) par un expert interne ou externe affilié à cet organisme et lui-même agréé par l’OFEV.

L’entreprise de même que l’expert agréé, le responsable qualité et le responsable général de l’organisme de validation ou de vérification confirment que, à l’exception de leurs prestations dans le cadre de la validation/vérification, il n’existe pas de relation de dépendance avec les organisations concernées (en particulier avec le mandant de la validation ou de la vérification et les gestionnaires des projets inclus dans un programme) et de leurs conseillers (cf. 4.1 de la communication « OVV »).

Afin de garantir son indépendance, l’OVV s’engage :

à ne pas valider de projets ou de programmes ou à ne pas vérifier des rapports de suivi s’il a contribué au développement de ceux-ci[[10]](#footnote-10) ;

à ne pas confier la validation ou la vérification d’un projet ou d’un programme à un expert, à un responsable qualité ou à un responsable général ayant contribué d’une quelconque manière au développement du projet ou du programme en question ;

à ne pas confier la vérification d’un projet ou d’un programme à un expert, à un responsable qualité ou à un responsable général ayant contribué d’une quelconque manière à la validation du projet ;

à ne pas confier la validation d’un projet ou d’un programme à un expert, à un responsable qualité ou à un responsable général ayant contribué d’une quelconque manière à la dernière vérification du projet ou du programme ;

à ne pas effectuer de validation ou de vérification pour des mandants, pour lesquels il a contribué au développement de projets ou de programmes de même type[[11]](#footnote-11) ;

à ne pas valider ou vérifier de projets ou des programmes d’un mandant s’il lui a prodigué des conseils ou réalisé un audit dans le cadre de la définition d’objectifs dans le domaine de l’exemption de la taxe sur le CO2[[12]](#footnote-12) ou s’il lui a prodigué des conseils dans le cadre de la plateforme PEIK de SuisseEnergie[[13]](#footnote-13);

à ne pas conseiller les organisations concernées dans le cadre de la validation ou de la vérification, mais à examiner les documents de façon indépendante. Les organisations ne doivent notamment pas recevoir de conseil visant à maximiser systématiquement les quantités imputables au titre de réductions d’émissions.

L’OVV s’assure que l’expert mandaté, le responsable de la qualité, le responsable général ainsi que les experts externes mandatés par ce dernier remplissent les exigences ci-dessus.

L’expert, le responsable qualité et le responsable général de l’organisme de validation ou de vérification confirment par leur signature qu’ils ne dépendent ni du commanditaire de la validation ou de la vérification ni de ses conseillers, à l’exception de leurs prestations dans le cadre de cette validation/vérification.

## Décharge de responsabilité

*Déclaration de non-responsabilité du vérificateur*

# Indications générales concernant le projet / programme

## Organisation du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Requérant | *Nom et adresse de l’entreprise*  |
| Personne de contact | *Nom, téléphone et adresse e-mail* |

## Informations sur le projet / programme

**Brève description du projet / programme**

…………

**Type de projet / programme (tel qu’indiqué dans la description du projet / programme)**

…………

**Technologie employée**

……………

## Appréciation des documents relatifs à la demande

**Examen formel**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 2.3.1 (correspond en partie à 1.1) | Les bases sur lesquelles repose la demande sont pertinentes pour le projet / programme (bases légales, communication, documents complémentaires). |  |  |  |
| 2.3.2 | La page de couverture est entièrement et dûment remplie.  |  |  |  |
| 2.3.3 | Les indications d’ordre formel concernant le numéro du projet / programme, le nom du projet / programme et la période de suivi sont complètes, correctes et identiques dans tout le document (page de couverture et indications d’ordre formel).  |  |  |  |
| 2.3.4 | Les indications temporelles concernant le projet (décision concernant l’adéquation, description du projet / programme, période de suivi) sont complètes, correctes et identiques dans tout le document (page de couverture et indications d’ordre formel).  |  |  |  |
| 2.3.5 (1.3 étendu) | Le requérant est correctement identifié et il est identique à celui qui a saisi la description de projet / programme validée [ou] les changements concernant le requérant sont suffisamment clairs et justifiés. |  |  |  |
| 2.3.6 | Toutes les adaptations par rapport à la description du projet / programme sont documentées dans le rapport de suivi (sous 1.1) et sont décrites de façon compréhensible (remarque : l’exactitude matérielle des adaptations doit être vérifiée dans les blocs thématiques correspondants). |  |  |  |
| 2.3.7 (2.7a) | Les RAF qui découlent de la décision concernant l’adéquation ou de la dernière décision relative à la délivrance d’attestations pour les réductions d’émissions obtenues sont intégralement énumérées à la section 1.2 du rapport de suivi (remarque : l’exactitude matérielle des RAF doit être vérifiée dans les blocs thématiques correspondants). |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

# Résultats de l’examen matériel du rapport de suivi

*Pour les particularités liées à la vérification du premier rapport de suivi, veuillez vous reporter aux communications du secrétariat Compensation.*

## Indications concernant le projet / programme

**Description et mise en œuvre du projet / programme**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.1 | La description du projet / programme effectivement mis en œuvre est parfaitement compréhensible et indique clairement s’il s’agit d’un projet, d’un regroupement de projets ou d’un programme. |  |  |  |
| 3.1.2 (3.4.2a/b et 3.4.3a/b) | Les indications concernant le projet / programme (début de la mise en œuvre, répartition de l’effet, début du suivi et autres indications) sont conformes à ce qui figure dans la description du projet / programme ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées dans le tableau correspondant et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.1.3(3.4.1) | Le début de la mise en œuvre et la répartition de l’effet sont attestés par des documents. |  |  |  |
| 3.1.4(3.4.4a) | Le suivi a coïncidé avec le début de l’effet. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.1.5 | La période de suivi est entièrement couverte par une ou plusieurs périodes de crédit. |  |  |  |
|  | Dans le cas d’un programme uniquement : | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.6 | Aucun projet nouvellement inclus dans le programme n’a été mis en œuvre avant son inscription au programme. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.1.7 | Les indications concernant la mise en œuvre des différents projets nouvellement inclus dans le programme sont fournies et attestées par des documents. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.1.8 | Les indications concernant la durée de l’effet des projets inclus dans le programme sont complètes. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.1.9 | Les projets qui ont été inclus dans le programme pendant la période de suivi considérée remplissent entièrement les critères d’inclusion. Des justificatifs en attestent.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Emplacement et marges de fonctionnement du système**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.10 | L’emplacement du projet / programme est conforme à ce qui figure dans la description du projet / programme ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.1.11 (4.1.1a/b) | Les marges de fonctionnement du système sont conformes à ce qui figure dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
|  | Dans le cas d’un programme uniquement : | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.12 | S’agissant des projets nouvellement inclus dans le programme, les marges de fonctionnement du système sont conformes à ce qui figure dans la description du projet / programme ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Technologie employée**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.13 (5.3.1a/b et 3.1.1a/b) | La description technique du projet / programme mis en œuvre est conforme à ce qui figure dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées[[14]](#footnote-14). |  |  |  |
| 3.1.14 (3.1.2) | La technologie employée correspond pour le moins à l’état actuel de la technique. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Questions finales sur les indications concernant le projet / programme (section 3.1 du rapport de vérification)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.15 | Les éventuelles adaptations en lien avec la section 3.1 du rapport de vérification (adaptations décrites à la section 1.1 du rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre.  |  |  |  |
| 3.1.16(2.7b, spécifiquement pour cette section) | Les éventuelles RAF applicables à la présente section (issues de la décision concernant l’adéquation ou de la décision relative au dernier rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre. |  |  |  |

*Veuillez faire ici le bilan de la section 3.1. Il ne s’agit pas de recopier les appréciations déjà rédigées sous les différents tableaux de la section, mais d’indiquer si toutes les RC/RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques avec des recommandations délicates.*

## Délimitation par rapport à d’autres instruments de politique climatique et énergétique et mesures visant à éviter le double comptage

**Aides financières**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.2.1 (3.2.1) | Les aides financières (demandées et accordées à des fins de financement) et les prestations pécuniaires à fonds perdu (accordées par la Confédération, des cantons ou des communes dans le but d’encourager les énergies renouvelables, l’efficacité énergétique ou la protection du climat) pour lesquelles une répartition de l’effet est nécessaire[[15]](#footnote-15) sont imputées (montant et origine) et attestées par des documents fournis à l’annexe A4 du rapport de suivi. |  |  |  |
| 3.2.2 | Le projet / programme bénéficie de la rétribution de l'injection d'électricité axé sur les coûts, RPC[[16]](#footnote-16).  |  |  |  |
| 3.2.3(3.2.2a/b) | Les indications concernant les aides financières allouées (y compris au titre de la RPC) sont conformes à ce qui figure dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement décrites et justifiées dans le tableau correspondant et elles sont appropriées. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Délimitation par rapport aux entreprises exemptées de la taxe sur le CO2**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.2.4 | Le projet / programme a des délimitation par rapport aux entreprises exemptées de la taxe sur le CO2. Le nom et l’adresse de ces entreprises sont indiqués. Dans l’idéal, les réductions d’émissions associées à ces entreprises sont imputées séparément. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Double comptage dû à l’existence d’autres indemnisations de la plus-value écologique**

*Cette section concerne les doubles comptages qui n’ont pas encore été recensés ci-dessus. Exemple : imputation multiple des réductions d’émissions à différents stades de la chaîne de création de plus-value du projet / programme (p. ex. imputation au niveau du fabricant et du consommateur d’un produit).*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.2.5 | Les indications concernant les doubles comptages (imputation d’une autre manière) sont conformes à ce qui figure dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement décrites et justifiées dans le tableau correspondant et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.2.6 | Les mesures visant à éviter les doubles comptages dus à l’existence d’autres indemnisations de la plus-value écologique sont mises en œuvre en conséquence. Les divergences éventuelles sont clairement décrites et justifiées dans le tableau correspondant et elles sont appropriées.  |  |  |  |
| 3.2.7 | Les mesures permettent d’éviter efficacement les doubles comptages dus à l’existence d’autres indemnisations de la plus-value écologique. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Questions finales sur la délimitation par rapport à d’autres instruments de politique climatique et énergétique (section 3.2 du rapport de vérification)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.2.8 | Les éventuelles adaptations en lien avec la section 3.2 du rapport de vérification (adaptations décrites à la section 1.1 du rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre.  |  |  |  |
| 3.2.9(2.7b, spécifiquement pour cette section) | Les éventuelles RAF applicables à la présente section (issues de la décision concernant l’adéquation ou de la décision relative au dernier rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre. |  |  |  |

*Veuillez faire ici le bilan de la section 3.2. Il ne s’agit pas de recopier les appréciations déjà rédigées sous les différents tableaux de la section, mais d’indiquer si toutes les RC/RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques avec des recommandations délicates. Précisez si l’OFEV doit contrôler l’imputation des réductions d’émissions pour des entreprises exemptées de la taxe sur le CO2.*

## Mise en œuvre du suivi

**Méthode de preuve et collecte des données**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.1(2.1 et 2.2a/b/c) | La méthode de suivi appliquée est conforme à celle présentée dans le plan de suivi de la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées.  |  |  |  |
| 3.3.2(correspond en partie à 2.1) | La méthode de suivi est décrite de manière compréhensible. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Formules pour le calcul ex post des réductions d’émissions obtenues**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.3(2.3 étendu) | Les formules servant à calculer les réductions d’émissions obtenues[[17]](#footnote-17) sont conformes aux indications données dans le plan de suivi de la description du projet / programme ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.3.4(2.3 étendu) | Si des changements ont été apportés aux formules : les nouvelles formules servant à calculer les réductions d’émissions obtenues sont correctes et permettent de les estimer avec la plus grande précision possible ou de façon prudente. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Paramètres et collecte des données**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) | Paramètres fixes | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.5(en lien avec 4.2.1a) | Les paramètres fixes des formules servant à calculer les réductions d’émissions sont tous énumérés.  |  |  |  |
| 3.3.6(en lien avec 4.2.2) | Chaque paramètre fixe est documenté de façon exhaustive (les informations demandées [description, valeur, unité, source des données] sont fournies).  |  |  |  |
| 3.3.7(en lien avec 4.2.1b) | Les valeurs et les unités indiquées pour chaque paramètre fixe concordent avec celles figurant dans la description du projet / programme. Les divergences éventuelles sont expliquées à la ligne « Description du paramètre » et elles sont appropriées. |  |  |  |
|  | Paramètres dynamiques | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.8 | Les paramètres dynamiques des formules servant à calculer les réductions d’émissions sont tous énumérés et justifiés (justificatif fourni à l’annexe A5 ou renvoi à une source de données). |  |  |  |
| 3.3.9 | Les éventuels jaugeages/calibrations pour chaque paramètre dynamique sont toujours valables (avec un justificatif ou, si c’est admis, avec une plausibilisation).  |  |  |  |
| 3.3.10 | Chaque paramètre dynamique modifié ou nouveau (nouveau par rapport à la description du projet / programme ou au dernier rapport de suivi) est documenté de façon exhaustive et correctement relevé (les informations demandées [description du paramètre, valeur, unité, source des données, instrument de relevé/d’analyse, description de la procédure de mesure, procédure de calibration, précision de la méthode de mesure, intervalle des mesures, personne responsable] sont fournies).  |  |  |  |
| 3.3.11 | Les divergences éventuelles par rapport au plan de suivi de la description du projet / programme ou au dernier rapport de suivi sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.3.12 | La précision de la méthode de mesure est appropriée pour chaque nouveau paramètre dynamique.  |  |  |  |
|  | Plausibilisation | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.13 | Chaque paramètre utilisé pour la plausibilisation d’une valeur de mesure est documenté de façon exhaustive (les informations demandées [description, valeur, unité, source des données] sont fournies). |  |  |  |
| 3.3.14 | Les plausibilisations sont correctes et compréhensibles.  |  |  |  |
|  | Facteurs d’influence | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.15(points 4.1.2a/b complétés et reformulés) | Tous les facteurs d’influence à vérifier selon la description du projet / programme ou le dernier rapport de suivi sont énumérés et expliqués. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.3.16(points 4.1.2a/b complétés et reformulés) | Chaque facteur d’influence est décrit de façon suffisante et compréhensible et il est justifié (justificatif ou renvoi à une source de données).  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Structures de processus et de gestion**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.17(2.4a/b/c) | Les structures de processus et de gestion sont conformes à celles définies dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi et elles sont correctement décrites et mises en œuvre. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées.  |  |  |  |
| 3.3.18(2.5a/b/c) | Les responsabilités en matière de collecte et d’archivage des données sont conformes à ce qui figure dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi et elles sont décrites de façon compréhensible. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.3.19(2.6a/b/c) | L’assurance qualité (systèmes et procédures) est conforme à ce qui figure dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi. Elle est appropriée et correctement mise en œuvre. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Structure du programme**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.20 | La structure du programme est conforme à ce qui figure dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi. Elle est appropriée et correctement mise en œuvre. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.3.21 | Les procédures applicables aux nouveaux projets à inclure dans le programme sont conformes à ce qui figure dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi. Elles sont appropriées et correctement mises en œuvre. Les divergences éventuelles sont clairement justifiées et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.3.22 | La mise en œuvre effective des projets inclus dans le programme a été vérifiée et confirmée. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Résultats du suivi et données mesurées**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.23 | Les résultats du suivi sont complets et présentés de manière compréhensible (tableau Excel ou similaire).  |  |  |  |
| 3.3.24 | Les systèmes et les procédures de suivi effectivement mis en œuvre sont conformes aux spécifications du plan de suivi.  |  |  |  |
|  | Dans le cas d’un programme uniquement : | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.25 | Les projets inclus dans le programme pour la période de suivi considérée sont documentés de manière exhaustive et compréhensible.  |  |  |  |
| 3.3.26 | Les données mesurées pour les projets inclus dans le programme sont documentées de manière exhaustive et compréhensible. |  |  |  |
| 3.3.27 | La durée de l’effet des projets suivis n’est pas encore arrivée à expiration. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Questions finales sur la mise en œuvre du suivi (section 3.3 du rapport de vérification)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.28 | Les éventuelles adaptations en lien avec la section 3.3 du rapport de vérification (adaptations décrites à la section 1.1 du rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre.  |  |  |  |
| 3.3.29 | Les indications figurant dans le rapport de suivi et dans les documents justificatifs sont conformes aux exigences de l’ordonnance sur le CO2.  |  |  |  |
| 3.3.30(2.7b, spécifiquement pour cette section) | Les éventuelles RAF applicables à la présente section (issues de la décision concernant l’adéquation ou de la décision relative au dernier rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre. |  |  |  |

*Veuillez faire ici le bilan de la section 3.3. Il ne s’agit pas de recopier les appréciations déjà rédigées sous les différents tableaux de la section, mais d’indiquer si toutes les RC/RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques avec des recommandations délicates.*

## Calcul ex post des réductions d’émissions imputables

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.4.1 | Les calculs des réductions d’émissions obtenues sont clairement documentés (à l’annexe A6 du rapport de suivi). |  |  |  |
| 3.4.2(4.2.10a, 4.2.12 4.3.6, 4.3.8 et 4.4.1) | Les calculs des réductions d’émissions obtenues sont correctement mis en œuvre et ils sont conformes aux exigences des conditions-cadres applicables (communication de l’OFEV « L’environnement pratique no 1315 » et méthodes standard imposées par l’ordonnance sur le CO2).  |  |  |  |
| 3.4.3(4.4.2) | La répartition de l’effet due à la perception de prestations pécuniaires à fonds perdu (→ 3.2) est correctement calculée et dûment justifiée à l’annexe A6 du rapport de suivi. |  |  |  |
| 3.4.4 | Les réductions d’émissions obtenues et imputables sont correctement indiquées et elles sont ventilées par année civile.  |  |  |  |
| 3.4.5 | Les réductions d’émissions associées à des entreprises exemptées de la taxe sur le CO2 sont imputées séparément et avec leur grandeur de mesure d’origine (généralement, la quantité de chaleur en MWh). |  |  |  |
|  | Dans le cas d’un programme uniquement : | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.4.6 | Les calculs des réductions d’émissions obtenues sont ventilés par projet.  |  |  |  |
| 3.4.7 | Les calculs des réductions d’émissions des projets sont corrects.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Questions finales sur le calcul ex post des réductions d’émissions imputables (section 3.4 du rapport de vérification)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.4.8 | Les éventuelles adaptations en lien avec la section 3.4 du rapport de vérification (adaptations décrites à la section 1.1 du rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre.  |  |  |  |
| 3.4.9(2.7b, spécifiquement pour cette section) | Les éventuelles RAF applicables à la présente section (issues de la décision concernant l’adéquation ou de la décision relative au dernier rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre. |  |  |  |

*Veuillez faire ici le bilan de la section 3.4. Il ne s’agit pas de recopier les appréciations déjà rédigées sous les différents tableaux de la section, mais d’indiquer si toutes les RC/RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques avec des recommandations délicates.*

## Réductions d’émissions et modifications importantes

**Réductions d’émissions**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.5.1 | Les indications concernant les réductions d’émissions obtenues jusqu’ici (ex post) et les réductions d’émissions attendues (ex ante) sont ventilées par année civile.  |  |  |  |
| 3.5.2(5.2.1a/b) | Les réductions d’émissions effectivement obtenues sont conformes aux réductions d’émissions attendues telles que définies dans la description du projet / programme. Les écarts éventuels sont clairement justifiés. |  |  |  |
| 3.5.3(5.2.1c) | Les écarts entre les réductions d’émissions obtenues et les valeurs définies dans la description du projet / programme sont inférieurs à 20 %. Les écarts plus élevés sont clairement justifiés.  |  |  |  |
| 3.5.4(point 5.2.1d reformulé) | Il n’existe aucun écart important entre les réductions d’émissions estimées ex ante et celles quantifiées ex post. |  |  |  |
| 3.5.5 | S’agissant des réductions d’émissions, le vérificateur estime qu’il n’existe aucune modification importante nécessitant une nouvelle validation. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Analyse de rentabilité, technologie employée, autres modifications**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.5.6 | Le requérant atteste qu’il n’existe aucune modification importante et l’organisme de vérification n’a aucune raison d’en douter. |  |  |  |
| 3.5.7(points 5.1.1a/b reformulés) | Si 3.5.6 est faux : l’analyse de rentabilité repose sur des coûts et des recettes dont les valeurs sont effectives et justifiées. Les écarts éventuels par rapport aux hypothèses figurant dans la description du projet / programme sont clairement justifiés. |  |  |  |
| 3.5.8(point 5.1.1c reformulé) | Si 3.5.6 est faux : les écarts entre les valeurs effectives des coûts et des recettes et les valeurs définies dans la description du projet / programme sont inférieurs à 20 %. Les écarts plus élevés sont clairement justifiés.  |  |  |  |
| 3.5.9(point 5.1.1d reformulé) | Si 3.5.6 est faux : il n’existe aucune modification importante relative à l’analyse de rentabilité. |  |  |  |
| 3.5.10 | S’agissant de l’analyse de rentabilité, le vérificateur estime qu’il n’existe aucune modification importante nécessitant une nouvelle validation. |  |  |  |
| 3.5.11(points 5.3.1a/b reformulés) | En cas de première vérification ou si 3.5.6 est faux : la technologie employée est conforme à celle présentée dans la description du projet / programme (première vérification) ou dans le dernier rapport de suivi. Les divergences éventuelles sont clairement décrites et justifiées dans le tableau correspondant et elles sont appropriées. |  |  |  |
| 3.5.12 | En cas de première vérification ou si 3.5.6 est faux : il n’existe aucune modification importante relative à la technologie employée. |  |  |  |
| 3.5.13 | S’agissant de la technologie employée, le vérificateur estime qu’il n’existe aucune modification importante nécessitant une nouvelle validation. |  |  |  |
| 3.5.14 | Il n’existe aucune autre modification qui pourrait nécessiter une nouvelle validation (p. ex. modification des critères d’inclusion dans le cas d’un programme). |  |  |  |
| 3.5.15 | Le vérificateur estime qu’il n’existe aucune autre modification importante nécessitant une nouvelle validation. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *décrivez brièvement la résolution des anciennes RAF en lien avec la présente section ;*
* *mentionnez rapidement les nouvelles RAF en lien avec la présente section (les nouvelles RAF sont formulées et expliquées en détail dans l’appréciation globale qui se trouve au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Questions finales sur les modifications importantes (section 3.5 du rapport de vérification)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) | Questions finales | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.5.16 | Les éventuelles adaptations en lien avec la section 3.5 du rapport de vérification (adaptations décrites à la section 1.1 du rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre.  |  |  |  |
| 3.5.17 (2.7b, spécifiquement pour cette section) | Les éventuelles RAF applicables à la présente section (issues de la décision concernant l’adéquation ou de la décision relative au dernier rapport de suivi) sont clairement détaillées et correctement mises en œuvre. |  |  |  |

*Veuillez faire ici le bilan de la section 3.5. Il ne s’agit pas de recopier les appréciations déjà rédigées sous les différents tableaux de la section, mais d’indiquer si toutes les RC/RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques avec des recommandations délicates.*

## Appréciation finale

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list(avec renvoi à la [check-list du 25.08.2015](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/validation-et-verification-de-projets-et-de-programmes-de-reduction-des-emissions-realises-en-suisse/versionen-der-vollzugsmitteilung-validierung-und-verifizierung-von-projekten-und-programmen-zur-emissionsverminderung-im-inland.html) si pertinent) |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.6.1 | Les indications éventuellement fournies à la section « Divers » du rapport de suivi sont complètes. Considérant ces indications, il n’existe aucun besoin d’action pour la période de suivi en cours.  |  |  |  |
| 3.6.2 | Toutes les annexes sont renseignées et dûment documentées. Toutes les références figurant dans le rapport sont vérifiables, correctes et attribuées sans ambigüité.  |  |  |  |
| 3.6.3 | Le rapport de suivi et les documents justificatifs sont complets et cohérents. |  |  |  |
| 3.6.4 | Tous les aspects à clarifier (RAF) issus de la décision concernant l’adéquation ou de la décision relative au dernier rapport de suivi sont répertoriés et solutionnés. |  |  |  |
| 3.6.5 | Toutes les modifications sont documentées de façon cohérente et compréhensible. |  |  |  |
| 3.6.6 | Les indications concernant le projet / programme sont conformes aux exigences de l’ordonnance sur le CO2 et aux recommandations de la communication de l’OFEV « L’environnement pratique no 1315 et no 2001». |  |  |  |

*Remarque : l’appréciation globale du rapport de suivi doit être résumée au début du présent modèle conformément aux instructions données.*

**A1 Liste des documents utilisés**

*Veuillez répertorier les documents utilisés, avec leur date et leur version.*

**A2 Liste de questions pour la vérification**

*Veuillez formuler ici les questions se rapportant aux affirmations de la check-list qui sont inexactes et recopier les blocs de question-réponse antérieurs, s’il y a déjà eu un échange.*

**Requêtes de clarification (RC)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| RC 1 | Réglé  |  |
| *No de réf.* | *Recopiez ici l’affirmation de la check-list.* |
| Question (date)*Veuillez formuler votre question ; s’il y a déjà eu un échange, recopiez le bloc de question-réponse antérieur.* |
| Réponse du requérant (date)*Veuillez saisir la réponse du requérant ; s’il y a déjà eu un échange, recopiez le bloc de question-réponse antérieur.* |
| Conclusion du vérificateur*Évaluation (courte et concise) de la réponse par le vérificateur. L’évaluation doit indiquer dans tous les cas si la RC est close, ou non, et expliquer brièvement pourquoi.* |

**Requêtes d’action corrective (RAC)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| RAC 1 | Réglé  |  |
| *No de réf.* | *Recopiez ici l’affirmation de la check-list.* |
| Question (date)*Veuillez formuler votre question ; s’il y a déjà eu un échange, recopiez le bloc de question-réponse antérieur.* |
| Réponse du requérant (date)*Veuillez saisir la réponse du requérant ; s’il y a déjà eu un échange, recopiez le bloc de question-réponse antérieur.* |
| Conclusion du vérificateur*Évaluation (courte et concise) de la réponse par le vérificateur. L’évaluation doit indiquer dans tous les cas si la RAC est close, ou non, et expliquer brièvement pourquoi.* |

**Requêtes d’action future (RAF qu’il fallait traiter dans le rapport de suivi vérifié) et leur mise en œuvre**

*Veuillez répertorier uniquement les anciennes RAF et leur traitement ; les RAF applicables au prochain rapport de suivi doivent être listées au début du présent document, sous « Appréciation globale du rapport de suivi ».*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| RAF *n (R/Myy)* | Réglé  |  |
| *RAF telle que formulée dans la dernière décision.* |
| Réponse du requérant*Veuillez saisir la réponse du requérant ; s’il y a déjà eu un échange, recopiez le bloc de question-réponse antérieur.* |
| Conclusion du vérificateur*Évaluation (courte et concise) de la réponse par le vérificateur. L’évaluation doit indiquer dans tous les cas si la RAF est close, ou non, et expliquer brièvement pourquoi.* |

1. Conformément à la décision concernant l’adéquation du projet / programme. [↑](#footnote-ref-1)
2. [*www.bafu.admin.ch/uv-1315-f*](http://www.bafu.admin.ch/uv-1315-f) [↑](#footnote-ref-2)
3. [*www.bafu.admin.ch/uv-2001-f*](http://www.bafu.admin.ch/uv-2001-f) [↑](#footnote-ref-3)
4. *Requête de clarification pour un aspect confus ou en suspens (en principe, aucune adaptation n’est requise dans la description du projet / programme).* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Requête d’action corrective pour un aspect à corriger immédiatement (en principe, une adaptation est requise dans la description du projet / programme).* [↑](#footnote-ref-5)
6. *Requête d’action future pour un aspect à clarifier pour le premier suivi (la clarification sera contrôlée lors de la première vérification).* [↑](#footnote-ref-6)
7. [www.bafu.admin.ch/uv-1315-f](http://www.bafu.admin.ch/uv-1315-f) [↑](#footnote-ref-7)
8. [www.bafu.admin.ch/uv-2001-f](http://www.bafu.admin.ch/uv-2001-f) [↑](#footnote-ref-8)
9. *Les noms des experts, responsables qualité et responsables généraux agréés sont publiés sur Internet :* [www.bafu.admin.ch/organismes-de-validation](http://www.bafu.admin.ch/organismes-de-validation) [↑](#footnote-ref-9)
10. L’élaboration de dossiers de demande ainsi que le conseil aux personnes élaborant de tels dossiers sont considérés explicitement, mais de manière non exhaustive, comme une contribution au développement. L’élaboration d’un rapport de suivi est également considérée comme une contribution au développement. [↑](#footnote-ref-10)
11. Par exemple, une entreprise ne peut pas effectuer la validation d’un projet A de type 1.1 pour le mandant x si elle a déjà développé le projet B de type 1.1 pour ce même mandant. Elle pourrait, en revanche, valider un projet C de type 7.1 pour ce même mandant. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cela concerne les entreprises offrant des services de conseils lors de la définition d’objectifs dans le domaine hors SEQE, qu’elles aient ou non conclu un contrat avec l’AEnEC ou act. [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://www.energieschweiz.ch/page/fr-ch/peik> [↑](#footnote-ref-13)
14. Les modifications importantes sont traitées plus bas (3.5). [↑](#footnote-ref-14)
15. Se référer au tableau 4 de la communication « L’environnement pratique no 1315 » publiée par l’OFEV en sa qualité d’autorité d’exécution. [↑](#footnote-ref-15)
16. <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/mesures-d-encouragement/energies-renouvelables/retribution-de-linjection.html> [↑](#footnote-ref-16)
17. Sont concernées les émissions générées par le projet / programme, les émissions de référence et les réductions d’émission. Ceci vaut également pour les points suivants de la check-list. [↑](#footnote-ref-17)